

RENNES, le 7 septembre 2018

Monsieur le Préfet de la Région Bretagne
Hôtel de la Préfecture
3 rue Martenot
35000 RENNES

Objet : Fabrication et transport d'aliments médicamenteux et non-médicamenteux

Lettre ouverte avec accusé de réception

Monsieur le Préfet de Région,

Le 3 août 2018, un éleveur des Côtes d'Armor a déposé plainte contre sa coopérative après avoir reçu, pour son troupeau de bovins, une livraison d'aliment pour lapins contenant des antibiotiques.

Cette erreur de livraison, reconnue par la coopérative, a eu des conséquences immédiates sur la santé du troupeau (décès d'animaux, avortements...). À plus long terme, il est à craindre que ces conséquences s'étendent à la santé de l'éleveur et à celle de sa famille. S'il s'avère que toutes les précautions n'ont pas été prises pour que la production issue de ce troupeau (lait, viande) ne rentre pas dans les circuits de distribution, nous avons aussi des inquiétudes pour la santé des consommateurs.

La fabrication, le transport et l'utilisation des aliments médicamenteux pose un véritable problème de santé publique. Nous pensons tout d'abord aux salariés des entreprises, car nous n'avons pas oublié le grave accident survenu à un salarié de l'usine de Plouisy lors de la manipulation d'aliments médicamenteux. Nous pensons aussi aux éleveurs qui les utilisent et, par extension, à tous les consommateurs. Chacun connaît en effet la gravité des conséquences possibles du contact avec les antibiotiques du fait de leur toxicité sur la santé des humains, en particulier l'antibiorésistance.

De multiples questions ne manquent pas de surgir : pourquoi et comment cette erreur a-t-elle pu survenir ? s'agit-il d'un fait isolé ? Quelles mesures prendre pour éviter de nouveaux incidents ?

Le problème central réside selon nous dans l'absence de séparation entre les aliments médicamenteux et non-médicamenteux, tant au stade de la fabrication et que du transport des aliments. Nous sommes persuadés que la Bretagne a les moyens de trouver des solutions innovantes. Sans doute faut-il envisager un statut particulier pour les entreprises qui fabriquent et transportent des aliments médicamenteux. Sans doute faut-il améliorer la formation et les moyens de protection des personnes qui sont au contact de ces produits.

Pour avancer sur ce sujet, nous pensons qu'une table ronde pourrait réunir à votre initiative toutes les parties prenantes de cette question : les représentants du secteur agroalimentaire, les syndicats agricoles, les représentants des salariés de ces entreprises, les associations concernées notamment celles qui agissent sur les questions environnementales, ou de consommation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'Union régionale Solidaires de Bretagne, Serge LE QUEAU
Pour le Comité de soutien aux victimes des pesticides de Triskalia, René LOUAIL
Pour le Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest, Michel BESNARD

Une copie de ce courrier est adressée aux ministres de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Ecologie, des Solidarités et de la Santé.

Adresse de réponse :

Serge LE QUEAU
Union syndicale SOLIDAIRES
1 rue Zénaïde Fleuriot
22000 ST BRIEUC